

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



Ville de **MOURMELON LE GRAND**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni au Centre Culturel Napoléon III sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 20 mai 2020.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Guillaume DORLE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Antonio MAGALHAES, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Néant

Etaient absents : Néant

Nombre de conseillers

- en exercice : 29

- présents : 29

- ayant donné  
procuration : 0

- votants : 29

- ont voté pour : 29

- ont voté contre : 0

- se sont abstenus : 0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas HAUTIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/05/24

**Objet : Fixation du nombre de  
postes d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-2

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal :**

Décide la création de six (6) postes d'adjoints.

A Mourmelon le Grand, le 28 mai 2020  
Extrait certifié conforme

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2020.05.29 16:19:24 +0200  
Ref:20200529\_161002\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

copie pour impression

réception au contrôle de légalité le 29/05/2020 à 16h26  
référence de l'AR : 051-215103615-20200527-2020\_05\_24-DE  
éché le 02/06/2020 - Certifié exécutoire le 29/05/2020



Ville de **MOURMELON LE GRAND**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 27 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni au Centre Culturel Napoléon III sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 20 mai 2020.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Guillaume DORLE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Antonio MAGALHAES, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29

- présents : 29

- ayant donné  
procuration : 0

Absents excusés ayant donné procuration  
Néant

- votants : 29

Etaient absents : Néant

- ont voté pour : 29

- ont voté contre : 0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

- se sont abstenus : 0

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas HAUTIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2020/05/25**

**Objet : Création d'un poste de  
conseiller municipal délégué**

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-20 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation ;

Considérant que les délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

***Le Conseil Municipal :***

Décide la création d'un (1) poste de conseiller municipal délégué.

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX  
2020.05.29 16:19:28 +0200  
Ref:20200529\_161204\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand

A Mourmelon le Grand, le 28 mai 2020  
Extrait certifié conforme



Ville de MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni au Centre Culturel Napoléon III sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 20 mai 2020.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Guillaume DORLE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Antonio MAGALHAES, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Néant

Etaient absents : Néant

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	29
- ayant donné procuration :	0
- votants :	29
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas HAUTIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2020/05/26**

**Objet : Election d'un conseiller municipal délégué**

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020-05-25 du 27 mai 2020 décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué ;

Considérant que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire ;

Considérant que Monsieur Hervé BOURGERY présente sa candidature ;

**Le conseil municipal :**

- procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires ;
- proclame, après dépouillement, les résultats suivants :
  - nombre de bulletins : 29
  - bulletins blancs ou nuls : 1
  - suffrages exprimés : 28
  - majorité absolue : 15
  - a obtenu 28 voix : Hervé BOURGERY

Monsieur Hervé BOURGERY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé conseiller municipal délégué.

A Mourmelon le Grand, le 28 mai 2020  
Extrait certifié conforme

Pascal JALOUX  
2020.05.29 16:19:26 +0200  
Ref:20200529\_161206\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire de Mourmelon-le-Grand